

SAS 53-42
6 RUE LEON TRULIN
59800 LILLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifiés conformes par le Président

Signé par :

Christophe Legrand

C0392C5BE0EB423...

Attestation

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du *19 septembre 2024*, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS 53-42** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 2 392 309 euros

Chiffre d'affaires : 59 688 euros

Résultat net comptable : -74 975 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Loison Sous Lens
Le 11/05/2026

Signature

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 232	1 804	428	1 172
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	5 468	1 927	3 541	1 597
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	69 875	8 000	61 875	8 000
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations	222 000	42 000	180 000	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)		299 575	53 731	245 843	10 769
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	10 000		10 000	23 196
	Autres créances	118 275		118 275	42 487
	Charges constatées d'avance	1 011		1 011	974
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	275 566		275 566	60 000
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 741 614		1 741 614	2 764 183
Total de l'actif circulant (IV)		2 146 466		2 146 466	2 890 840
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		2 446 041	53 731	2 392 309	2 901 608

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

180 000

(2) dont créances à moins d'un an

351 286

66 656

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 33 002)	33 002	33 002
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	56 316	56 316
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 364 130	2 405 537
	Report à nouveau		
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(74 975)	371 118
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	2 378 473	2 865 973
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
DETTE	Total des autres fonds propres		
	Provisions pour risques		
DETTE	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTE	DETTE FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		101
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTE D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 170	3 133
	Dettes fiscales et sociales	11 666	32 401
DETTE	DETTE DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
DETTE	Total des dettes (1)	13 836	35 635
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		2 392 309	2 901 608
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(74 974,67)	371 117,87
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		13 836	35 635
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	59 688		59 688
	Montant net du chiffre d'affaires	59 688		59 688
	Production stockée Production immobilisée Subventions Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles Autres produits			4 615
	Total des produits d'exploitation			59 689
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stocks			
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (1)			11 400
	Impôts, taxes et versements assimilés			7 414
	Salaires			94 200
	Cotisations sociales			36 856
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 863
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
	Dotations aux provisions			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges			750
Total des charges d'exploitation				152 483
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				(92 795)
(1) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RES ULTAT D'EXPLOITATION		(92 795)	(75 036)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	22 517	3 757
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	45 183	560 385
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers		67 700	564 142
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	50 000	
	Intérêts et charges assimilées (3)		34
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		50 000	34
RES ULTAT FINANCIER		17 700	564 108
RES ULTAT COURANT avant impôts		(75 095)	489 073
	Produits exceptionnels		1
	Charges exceptionnelles		10
RES ULTAT EXCEPTIONNEL			(9)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		(120)	117 946
Total des produits		127 389	843 151
Total des charges		202 363	472 033
RES ULTAT DE L'EXERCICE		(74 975)	371 118
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 392 309** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **127 389** euros et un total **charges** de **202 363** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-74 975** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

53-42

Société par actions simplifiée
Au capital de 33.002 euros
Siège social : 6, rue Léon Trulin – 59800 Lille
RCS Lille Métropole 821 654 472
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le trente juin,

à onze heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social, 6, rue Léon Trulin à Lille (59800), sur convocation faite par le Président.

Monsieur Christophe Legrand préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent l'intégralité des 33.002 actions composant le capital social.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
 - le rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
 - le rapport spécial du Président ;
- et
- le texte des projets de résolutions proposées.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- conventions réglementées ;
- transfert du siège social ;

- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION PREALABLE :

Renonciation aux droits de convocation et d'information préalable aux assemblées générales

L'assemblée générale,

déclare que les associés ont eu connaissance des documents qui leur ont été soumis dans un délai suffisant pour se faire un avis éclairé sur le sens à donner à leur vote sur les résolutions proposées conformément à l'ordre du jour,

décide en conséquence de renoncer au droit d'information préalable des associés et à contester les résolutions prises dans la présente assemblée générale,

décide de renoncer aux modalités et délai de convocation préalables aux assemblées générales tel que prévu dans les statuts de la Société,

décide de renoncer expressément et définitivement à se prévaloir des dispositions du Code de commerce relatives au délai de convocation et à l'absence de mise à disposition dans les délais légaux des documents prévus par la loi relativement à la présente assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION :

Approbation des comptes – Quitus au Président

L'assemblée générale,

après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président,

approuve les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et les annexes, de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans le rapport, se soldant par un résultat net déficitaire de -74 975 euros,

donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice,

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

Affectation du résultat

L'assemblée générale,

après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et du rapport

de gestion du Président,

décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -74 975 euros en totalité au compte « Autres réserves », le portant ainsi de 2 634 130 euros à 2 289 155 euros,

prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

- Exercice 2024 : 412 525 euros ;
- Exercice 2023 : 20 032 214 euros ;
- Exercice 2022 : 924 056 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Conventions réglementées

L'assemblée générale,

après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président,

constate qu'aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président,

décide de transférer le siège social de la Société du 6 rue Léon Trulin – 59800 Lille au 33 bis avenue Jules Guesde – 59292 Saint-Hilaire-lez-Cambrai, à compter du 30 septembre 2026,

décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé : 33 bis avenue Jules Guesde – 59292 Saint-Hilaire-lez-Cambrai. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

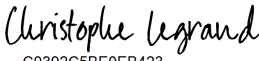
L'assemblée générale,

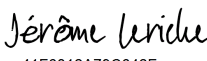
donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

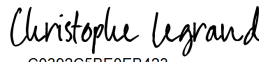
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

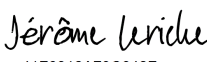
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé électroniquement par les associés, par le biais du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

Signé par :

C0392C5BE0EB423...
Monsieur Christophe Legrand

DocuSigned by:

41F6812A79C642F...
Monsieur Jérôme Leriche

Signé par :

C0392C5BE0EB423...
SC 53
Représentée par Christophe Legrand

DocuSigned by:

41F6812A79C642F...
SC LERICHE
Représentée par Jérôme Leriche

53-42

Société par actions simplifiée
Au capital de 33.002 euros
Siège social : 6, rue Léon Trulin – 59800 Lille
RCS Lille Métropole 821 654 472
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 JUIN 2026

--- DEBUT DE L'EXTRAIT ---

PREMIÈRE RESOLUTION :

Approbation des comptes – Quitus au Président

L'assemblée générale,

après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président,

approuve les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et les annexes, de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans le rapport, se soldant par un résultat net déficitaire de -74 975 euros,

donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice,

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

[.....]

CINQUIEME RESOLUTION :

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale,

donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

--- FIN DE L'EXTRAIT ---

Signé par :

C0392C5BE0EB423...
**Certifié conforme,
Le Président**